



# Solutions de recharge en copropriété pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

MAI 2022



# IZI by EDF : Le partenaire de confiance pour la mobilité électrique

## Notre offre



IZI by EDF est la marque Grand Public d'EDF portant les services de la mobilité électrique pour les particuliers, les copropriétés et les professionnels.

## Notre engagement



IZI by EDF s'engage pour la satisfaction client, la qualité et le prix de vos infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans votre copropriété.

## CE QUI NOUS ANIME



### Un conseil objectif

Nos experts dédiés vous conseillent et vous accompagnent de A à Z.

Ils se portent garants de la réussite de vos travaux.



### Des travaux de qualité

Nous travaillons avec les **meilleurs artisans locaux**, tous sont qualifiés RGE et sélectionnés avec soin pour mener à bien votre projet.



### La satisfaction de nos clients

Chez IZI by EDF, nous mettons tout en œuvre pour garantir votre entière satisfaction.

# Privilégier un projet d'infrastructure collective

Près de 90% de la recharge des véhicules électriques se fait à domicile ou sur le lieu de travail. **Votre copropriété est donc le lieu idéal pour recharger ses batteries !**

**Aussi, la mobilité électrique connaît une véritable accélération en France** : les véhicules électriques et hybrides rechargeables ont déjà atteint une part de marché de plus de 10% et les ventes ne cessent d'augmenter avec déjà plus de 500 000 voitures immatriculées.

C'est pourquoi nous vous conseillons de **privilégier une solution incluant une infrastructure collective**, afin d'anticiper l'essor du nombre de véhicules électriques et les futurs besoins de recharge dans votre copropriété.

## Les avantages d'un projet de mobilité électrique collectif

### Infrastructures sécurisées respectant les réglementations

- ✓ En copropriété, il n'est pas possible de se recharger en se branchant sur une prise électrique non sécurisée. La création de chemins de raccordement est nécessaire
- ✓ Le raccordement depuis le logement en copropriété n'est pas non plus recommandé pour des raisons de sécurité
- ✓ Une infrastructure de recharge nécessite d'être installée par des professionnels spécialisés IRVE pour être sécurisée

### Valorisation du patrimoine

- ✓ La mise en place d'une infrastructure de recharge collective valorise le patrimoine de votre copropriété car votre parking est pré-équipé et prend donc de la valeur
- ✓ Cela rassure également de potentiels acheteurs qui pourront facilement raccorder leur future borne de recharge à l'infrastructure collective installée

### Mutualisation des coûts et solution évolutive

- ✓ La mise en place d'un projet collectif en copropriété permet de mutualiser les frais de raccordement
- ✓ Une solution collective permet à votre infrastructure de recharge d'être évolutive. Chaque résident pourra brancher une borne lorsqu'il en aura le besoin
- ✓ Éligibilité à de nombreuses aides

# Le « droit à la prise » si une solution collective n'est pas envisageable

Face à l'accélération de la mobilité électrique en France, **les pouvoirs publics ont renforcé la législation autour du « droit à la prise »** pour faciliter le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en copropriété en l'absence de projets collectifs.

## Le droit à la prise : les conditions et obligations\*

### Conditions pour faire valoir son droit à la prise

- ✓ Vous disposez d'une **place de parking attitrée**
  - ✓ L'infrastructure de recharge doit permettre un **décompte individualisé** des consommations électriques
  - ✓ L'installation doit être techniquement possible
    - ✓ Le demandeur doit **notifier la copropriété** en AG (mais pas de vote)
  - ✓ Tous les frais sont à la charge du demandeur

### Les obligations du syndicat de copropriété

- ✓ Le syndicat de copropriété ne peut s'opposer au projet sans **motif sérieux et légitime** (ex : si des infrastructures de recharge existent déjà ou si la décision a été prise d'en installer dans un délai raisonnable)
- ✓ Le syndicat dispose de **3 mois suite à la réception de la notification** pour :
  - S'opposer aux travaux
  - Décider de réaliser un projet collectif de recharge (les travaux doivent être réalisés dans les 6 mois)
- ✓ La copropriété doit **garantir l'accès des locaux techniques** au prestataire choisi par le demandeur

## Un arbitrage entre avantages et inconvénients

### Une solution pratique en l'absence de projet collectif...

- La solution individuelle de recharge vous permet de bénéficier d'un point de charge chez vous en **l'absence de projet collectif** dans votre copropriété.
- La solution individuelle dispose en général de **délais de réalisation plus rapides** que les solutions collectives.
- Le droit à la prise ne nécessite **pas de vote en AG** et le syndicat de copropriété peut difficilement s'opposer au projet.

### ... Mais qui a des inconvénients en copropriété

- Les solutions individuelles en copropriété **font reposer l'intégralité des coûts sur le demandeur** : ces coûts peuvent se révéler importants notamment en cas de renforcement du réseau ou de mise en conformité du tableau général.
- Si la copropriété développe dans le futur un projet collectif d'installation d'infrastructure de recharge, **vous serez généralement contraints d'y participer.**
- Le contrat lié à votre borne de recharge est celui des services généraux de la copropriété : **vous ne pouvez pas choisir votre propre fournisseur d'électricité.**

Lorsque c'est possible, il est recommandé de privilégier un projet collectif, qui bénéficie de nombreuses aides et subventions. En effet, cela permet d'anticiper les besoins futurs des résidents, tout en valorisant votre patrimoine.

# Un parcours client simple et un accompagnement du client sur l'intégralité de son projet, de l'installation au SAV

Nos conseillers spécialisés en mobilité électrique d'IZI by EDF vous accompagnent tout au long du parcours d'installation de votre solution de recharge.



# LA SOLUTION COLLECTIVE **CONFORT**

# La solution collective CONFORT

La solution CONFORT permet de **répondre aux besoins de recharge actuels** dans votre copropriété et **facilitera les équipements futurs** grâce au pré-équipement des places de parking.

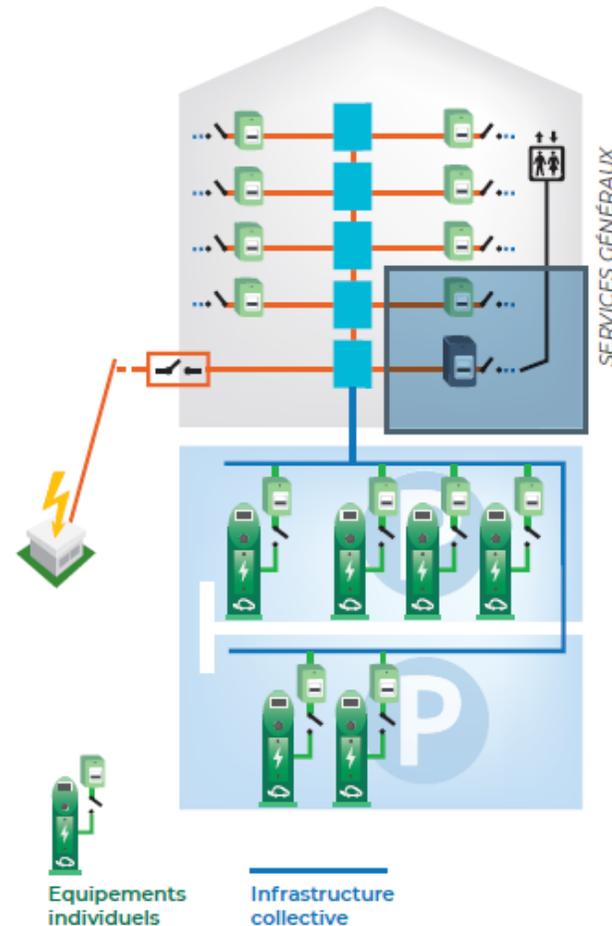
IZI by EDF vous accompagne pour élaborer votre projet de mobilité électrique dans le cadre de l'offre CONFORT

IZI by EDF suit l'installation de l'infrastructure collective dans votre résidence et gère celle des bornes privées de vos résidents

Chaque résident est ensuite libre d'utiliser son point de charge privatif de manière sécurisée et indépendante

L'offre CONFORT est une solution soumise au **vote de l'Assemblée Générale** de la copropriété.

Les infrastructures individuelles feront l'objet de devis individuels pour chaque résident (propriétaire ou locataire) concerné par l'installation d'une borne de recharge privatif.



## Schéma technique

- Création d'une **colonne horizontale** par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) qui permet l'installation d'un compteur individuel (Linky) pour tout emplacement.
- **Points de charge privatifs non communicants** :
  - Sélection des meilleures bornes et prises renforcées
  - Compatibilité avec tous les véhicules du marché
  - Bornes sécurisées
- **Structure indépendante** du tableau général de la copropriété et dédiée à la recharge.
- Investissement dans les infrastructures collectives et individuelles :
  - **Investissement collectif (copro)** : nouvelle colonne électrique dont 40% des coûts sont pris en charge par le gestionnaire de réseau.
  - **Investissement individuel (résident)** : nouveau compteur, borne de recharge, coffret de protections et son raccordement.

# La solution collective CONFORT : Une solution complète et évolutive de recharge pour votre copropriété

A travers son offre CONFORT, IZI by EDF propose à votre copropriété une solution complète répondant à vos besoins de recharge, pré-équipant jusqu'à 100% de votre parking et laissant une pleine autonomie aux copropriétaires dans leur gestion de la recharge.

La solution CONFORT offre à la copropriété une infrastructure collective de recharge qui permet à chaque copropriétaire de pouvoir installer un point de charge pour son véhicule électrique.



Fourniture et installation des points de charge dans votre copropriété

Aucune gestion pour le syndic après l'installation de l'infrastructure collective



Accès aux bornes sécurisé

Chaque résident dispose d'un point de charge privatif qu'il gère de manière indépendante grâce à un compteur individuel et à son propre contrat d'électricité.



Pas de service de gestion à payer pour assurer la répartition des consommations des utilisateurs

## Une solution de recharge simple, qui valorise votre patrimoine



**Gestion indépendante** : un usage privatif des points de charge. Chaque résident dispose de sa propre borne et l'utilise selon ses besoins.



**Pré-équipement des places du parking jusqu'à 100%** : les travaux d'équipements pour de futures bornes sont optimisés. Les futures demandes ne nécessiteront qu'une installation individuelle, sans nouveau vote en Assemblée Générale.



**Valorisation de votre patrimoine** : la copropriété est propriétaire des infrastructures collectives et chaque utilisateur est propriétaire de sa borne privative.



**Facturation directe et simple** : chaque résident choisit son propre fournisseur d'électricité et son contrat pour son point de charge. La facturation de leurs consommations est directement adressée aux usagers par leur fournisseur d'électricité.

# LA SOLUTION INDIVIDUELLE

## **PRIMO**

# L'offre individuelle PRIMO

Pour mémoire, nous vous recommandons fortement **d'étudier la possibilité de mener un projet collectif de recharge dans votre copropriété (offre Confort)**, Cela vous permettra de mutualiser les coûts de l'infrastructure et surtout d'apporter une solution évolutive afin préparer le futur.

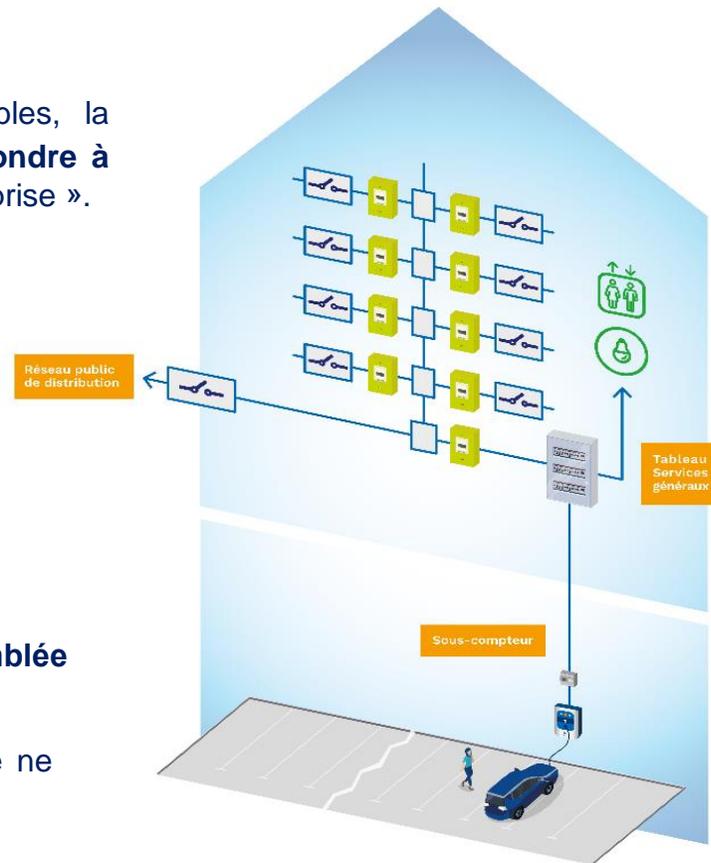
Toutefois, lorsque ces solutions collectives ne sont pas possibles, la solution PRIMO est une solution individuelle qui permet de **répondre à votre besoin de recharge actuel** dans le cadre de votre « droit à la prise ».

IZI by EDF vous accompagne pour élaborer votre projet de mobilité électrique dans le cadre de l'offre PRIMO

IZI by EDF se charge d'installer votre borne de recharge dans votre copropriété

L'offre PRIMO est une solution **non soumise au vote de l'Assemblée Générale** de la copropriété.

Votre demande de raccordement et d'installation de borne privative ne fait l'objet que d'une simple information en Assemblée Générale.



## Schéma technique

- Raccordement de votre point de charge privatif à un sous-compteur qui est connecté au **tableau général électrique des services généraux** de votre copropriété.
- **Point de charge privatif non communicant :**
  - Sélection des meilleures bornes et prises renforcées
  - Compatibilité avec tous les véhicules du marché
  - Borne sécurisée
- **Solution rapidement déployable** dans votre copropriété sauf en cas de problématique particulière (puissance insuffisante, tableau non conforme, etc.).
- **Investissement individuel :**
  - Borne de recharge ou prise renforcée
  - Coffret de protection
  - Raccordement

# L'offre individuelle PRIMO : une solution individuelle complète qui facilite votre recharge

A travers son offre PRIMO, IZI by EDF vous propose une solution complète répondant à vos besoins de recharge en l'absence de projet collectif dans votre copropriété.

La solution PRIMO vous offre une infrastructure individuelle de recharge qui vous permet de recharger votre véhicule électrique sur votre place de parking.



Fourniture et installation d'une borne de recharge ou d'une prise renforcée dans votre copropriété

Installation d'un point de charge conforme au « droit à la prise »



Usage privatif et accès sécurisé à votre borne de recharge

Solution non soumise à une décision en Assemblée Générale



Point de charge compatible avec 100% des véhicules électriques du marché

## Une solution de recharge simple, qui valorise votre patrimoine



### Pas de nouveau contrat d'électricité à souscrire :

Le contrat électrique associé à votre borne est celui de votre copropriété pour son compteur des services généraux.



### Facturation par la copropriété :

Le gestionnaire de votre résidence vous facture les consommations électriques sur la base du relevé du compteur installé.



### Valorisation de votre patrimoine :

Vous êtes propriétaire de votre borne privative et de son raccordement au tableau général des services généraux.



### Solution rapidement déployable :

Vous pouvez bénéficier rapidement d'une infrastructure de recharge sauf en cas de problématique particulière (puissance insuffisante, tableau non conforme, etc).

# LES AIDES DISPONIBLES

# Bénéficiez de nombreuses aides pour financer votre projet de mobilité électrique

De nombreuses primes et subventions ont été mises en place pour encourager et faciliter le développement de la mobilité électrique et l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les résidences collectives.

**Dans le cadre de la solution CONFORT, ces aides financières\*, cumulatives, vous permettent de financer votre projet.**

## Bénéficiez de la prime ADVENIR



- ✓ La *prime ADVENIR* est une **aide financière couvrant 50% du prix de l'installation et de la fourniture de l'infrastructure de charge individuelle**, allant jusqu'à 960 € HT par point de charge pour les parkings à usage privatif en résidentiel collectif.
- ✓ La copropriété bénéficie également de la *prime ADVENIR* « *Infrastructure collective en copropriété* »\*\* qui **finance 50% du coût de l'infrastructure collective** (hors installation des bornes). Elle est plafonnée à **8 000 € jusqu'à 100 places de parking** (plus 75 € par place de parking au-delà). Concernant les travaux de voiries en extérieur potentiellement nécessaires pour l'infrastructure collective, **l'aide est plafonnée à 3 000 €**.
- ✓ Ces primes sont cumulables avec d'autres aides nationales ou locales.

IZI by EDF vous accompagne et vous aide à constituer votre dossier de demande d'aide ADVENIR « Infrastructure collective en copropriété »

La *prime ADVENIR* individuelle (de 960€ par point de charge) est avancée par IZI by EDF qui se charge de constituer les dossiers de vos résidents

## Le taux de réfaction d'ENEDIS

- ✓ La création de la colonne horizontale prévue dans le cadre de la solution CONFORT bénéficie d'une prise en charge de 40%

Ce taux de réfaction de 40% sera directement appliqué à votre devis ENEDIS

## La réduction du taux de TVA

- ✓ Bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5%\*\*\* pour l'achat de vos infrastructures de recharge collectives et individuelles (*dans le cas de prises renforcées, vous pouvez bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10%*)

Ce taux s'applique à tous les immeubles construits depuis plus de 2 ans

## Les aides régionales et locales

- ✓ De nombreuses collectivités mettent en place des aides spécifiques pour les copropriétés, qui sont cumulables aux aides nationales

Pensez à vous renseigner sur les aides disponibles au niveau local et à bien regarder les critères d'éligibilité qui leur sont propres

## Le crédit d'impôt sur le revenu

- ✓ Le crédit d'impôt est une aide fiscale couvrant 75% des dépenses effectuées pour l'achat d'une borne de recharge à domicile, et plafonnée à 300€

Cette aide s'applique aux propriétaires et locataires pour l'installation d'une borne dans leur habitation principale ou secondaire



Merci pour votre confiance !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

L'équipe IRVE Copropriété  
IZI by EDF

